

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

Paris, le

22 FEB. 2011

Vos réf. : 10-0821/11/01/JMD

Monsieur le Contrôleur Général,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de vos recommandations relatives au Centre Educatif Fermé (CEF) de Savigny-sur-Orge (91), transmises dans votre rapport en date du 6 janvier 2011 à la suite de votre contrôle réalisé du 2 au 4 février 2010.

Ce centre éducatif fermé avait déjà fait l'objet d'un audit au mois de novembre 2009. Le travail engagé à la suite de cet audit a permis d'apporter des réponses aux préconisations des contrôleurs dans les jours qui ont suivi leur visite. Le nouveau directeur territorial de l'Essonne a mis en œuvre, dès sa nomination début 2010, un plan d'action qui répond à vos préconisations en ce qu'il prévoit, notamment, la réactualisation du projet d'établissement et la formalisation d'outils et de protocoles de partenariat.

Dans votre rapport, vous soulignez en premier lieu le manque de structuration de l'établissement autour d'objectifs précis, aussi bien à destination des professionnels (absence de projet d'établissement faisant référence) que pour les mineurs accueillis (absence de formalisation du document individuel de prise en charge). La refonte du projet de service, déjà engagée, sera finalisée fin mars 2011. En y participant, chaque professionnel du CEF s'approprie les nouvelles règles de fonctionnement, contribue à la construction de la cohérence des réponses éducatives et concourt à la nécessaire cohésion de l'équipe.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur Général des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS cedex 19

L'équipe pluridisciplinaire renouvelée et étoffée, depuis septembre 2010, par un chef de service, une infirmière, une seconde psychologue, un adjoint technique et un adjoint administratif est composée de professionnels particulièrement motivés pour le travail en CEF. Ces personnels bénéficient d'un accompagnement d'équipe régulier.

Vous évoquez ensuite les effets de ce manque de structuration et notamment la trop courte durée des séjours (3 mois et demi en moyenne) et le fait qu'ils se terminent, pour beaucoup, par des fugues, des incarcérations, ou bien encore des retours en famille dont la justification éducative n'apparaît pas clairement.

Les chiffres de l'activité 2010 restent conformes au constat initial, même si 16 mineurs sur les 29 placés sont demeurés à l'établissement plus de trois mois. De plus, l'effectif moyen mensuel accueilli depuis septembre, montre les effets positifs du plan d'action lancé en février : le CEF a accueilli en moyenne 8 mineurs sur les 10 places offertes contre une moyenne de 5,7 mineurs en 2009. A ce jour, 10 jeunes y sont placés.

Vous soulignez une application différenciée et parcellaire du règlement de fonctionnement (relatif notamment à la possession de téléphone portable, à la consommation d'alcool ou de cigarettes). L'ensemble de ces éléments a été réexaminé dans le cadre de la refonte du projet d'établissement évoqué ci-dessus.

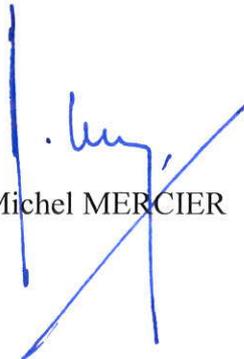
Le CEF a par ailleurs renforcé sa procédure de gestion des incidents, désormais systématiquement traités par le parquet d'Evry dans le cadre d'un protocole d'intervention judiciaire. En matière de prévention, la psychologue nouvellement nommée, est particulièrement mobilisée sur les problématiques de violence.

Vous abordez enfin différents défauts de fonctionnement. Ils ont, pour la plupart, été résolus. L'entretien et la maintenance des lieux sont désormais assurés quotidiennement par l'agent technique affecté sur le site de la Ferme de Champagne. L'organisation de la distribution des médicaments relève de la responsabilité de l'infirmière. Le renforcement de la prise en charge de la santé mentale a été relancé. Concernant l'insertion, les mineurs bénéficient désormais des ateliers du service territorial éducatif et d'insertion de l'Essonne.

Particulièrement attentif aux conditions de prise en charge des mineurs au sein de cet établissement, je tiens à vous assurer que ce plan d'action bénéficie d'un suivi spécifique.

Tels sont les éléments de synthèse que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel MERCIER